

/DA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 83-427 du 2 Décembre 1983

portant nomination des Directeurs  
Provinciaux des Sports et Activités  
de Jeunesse des Provinces de  
l'Atacora, du Borgou, du Mono et de  
l'Ouémé.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée ;
- VU Le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU L'ordonnance N° 75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères,
- Sur décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin,
- Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 23 Novembre 1983,

DE C R E T E :

Article 1er..- Sont nommés dans les fonctions ci-après au Ministère de la Jeunesse et des Sports les personnes dont les noms suivent :

- Directeur Provincial des Sports et Activités de Jeunesse de l'Atacora : Camarade Alfred AMEGAN.

- Directeur Provincial des Sports et Activités de Jeunesse du Borgou : Camarade Mama Djima GBADAMASSI.

- Directeur Provincial des Sports et Activités de Jeunesse du Mono : Camarade Bagnan GOUDA.

.../...

- Directeur Provincial des Sports et Activités de  
Jeunesse de l'Ouémé : Camarade Léopold ABALLO,

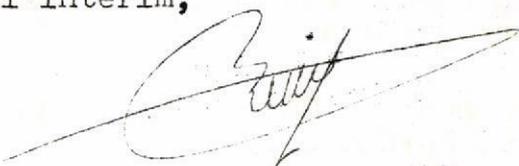
Article 2.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions  
antérieures contraires et qui aura effet à compter de la date de  
prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué  
partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 2 Décembre 1983

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Pour le Ministre des Finances  
absent, le Ministre de l'Industrie  
des Mines et de l'Energie, chargé  
de l'intérim,

  
Barthélémy OHOUEMS

Ampliatiions : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGG 4 MF 4  
MJS 4 Ministères 20 SPD 2 DPE-DIC-INSAE 6 IGE et ses Sections 4  
DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 20 DPE au MPAS 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc 3 BCP 1  
UNB-FASJEP-BN-DAN 8 Préfets 6 Intéressés 4 JORPB 1.